

Le Mans, le 23/04/2021

## **LE PRÉFET DE LA SARTHE COMMUNIQUE : DEUX LAURÉATS DU FOND D'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS DANS LES TERRITOIRES EN SARTHE**

L'industrie a été particulièrement touchée par la crise. Les prévisions d'investissement dans le secteur témoignent de l'importance d'apporter un soutien public aux acteurs industriels afin de maintenir la compétitivité des entreprises françaises à l'international, mais également pour répondre aux grands défis du secteur : modernisation du tissu productif, engagement de la transition écologique, résilience des chaînes de valeur et de production et inclusion sociale.

L'industrie, au-delà d'être la pierre angulaire de la reprise économique, constitue un levier puissant pour lutter contre les fractures territoriales et sociales. 70 % des sites industriels sont situés hors des grandes agglomérations et 71 % des investissements directs étrangers dans le domaine industriel ont profité à des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour permettre ce rebond, la ministre déléguée chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé, dans le cadre de France Relance, le lancement d'un fond d'accélération des investissements industriels dans les territoires qui complète les aides sectorielles également mises en place par l'État. Il s'inscrit dans le cadre du programme Territoires d'industrie, lancé par le Premier ministre en novembre 2018.

### **Le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires**

Doté initialement par l'État de 400 millions d'euros à l'échelle nationale, et récemment renforcé de près de 300 millions d'euros financés à parité État / Régions, le fond d'accélération des investissements industriels dans les territoires vise à financer les projets industriels (créations et extensions de sites, modernisation, nouveaux équipements, etc.) les plus structurants pour les territoires et pouvant démarrer l'investissement entre 6 mois et un an.

Les projets soutenus dans ce cadre sont sélectionnés par les régions et les préfetures de région, au travers de revues régionales d'accélération. Ces projets doivent avoir un impact sociétal et économique fort : maintien et création d'emplois, décarbonation, formations, approfondissement des collaborations avec les acteurs territoriaux, etc.

Sous l'impulsion de France Relance et face au succès rencontré par le fonds, l'État et les régions ont décidé main dans la main d'apporter un engagement commun pour maintenir la dynamique d'investissements industriels dans les territoires et accélérer les transitions (écologique, digitale), avec près de 300 millions d'euros supplémentaires apportés au fonds à l'échelle nationale. En région Pays de la Loire, l'État et la Région Pays de la Loire mobilisent ainsi 26 millions de crédits supplémentaires jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, a déclaré : « *Il n'y a pas de grande économie sans industrie. Et le cœur battant de cette industrie, ce sont nos territoires. Ce « Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires » permet, concrètement et dès aujourd'hui, de relocaliser dans nos régions des activités stratégiques et créatrices d'emploi. Ces premiers effets du plan de relance sont le résultat d'une mobilisation de terrain, en parfaite collaboration entre les services de l'État et ceux du Conseil régional dont je salue le travail mené ces dernières semaines.* »

Christelle Morançais, président de la région des Pays de la Loire précise : « *La région des Pays de la Loire, qui a été la première à déployer la French Fab, est au tout premier rang des régions industrielles de France. En concertation étroite avec l'État, nous avons dès le début de la crise sanitaire été particulièrement attentifs à soutenir nos entreprises, à leur permettre de sauvegarder les emplois ligériens et à continuer à développer leur activité. Nous continuerons à nous engager au service de la compétitivité et de la résilience de nos entreprises, en mobilisant toutes les ressources du territoire au service de nos acteurs économiques.* »

### **Les nouveaux lauréats en région Pays de la Loire et dans le département de la Sarthe**

21 nouveaux lauréats ont été validés conjointement par la préfecture de région et le Conseil régional. Ces projets bénéficieront d'un soutien d'un montant global de **4,1 M€** pour un volume d'investissement prévisionnel total de **49 M€**. **Ces projets permettront de conforter 1 700 emplois et pourront générer plus de 760 emplois.**

#### **Deux lauréats dans le département de la Sarthe :**

- **BRULON MAROQUINERIE – Maroquinerie**

Brulon Maroquinerie est un atelier de production spécialisé dans la préparation, la coupe et le montage de cuir pour le prêt-à-porter et la maroquinerie de luxe.

- **FEMILUX – Maroquinerie**

Femilux est une « Entreprise du patrimoine vivant ». Elle est spécialisée dans le prêt-à-porter de luxe, sous-traitante de grandes marques. Elle lance ce projet de modernisation et réindustrialisation. Les objectifs sont d'investir significativement dans des outils numériques et les nouvelles technologies. Cela va permettre à l'entreprise de diminuer ses coûts de production, de proposer de nouvelles solutions techniques tout en garantissant la qualité de fabrication mais aussi d'être plus compétitif afin de pouvoir concurrencer les productions étrangères.

Ce sont donc, à ce jour, **77 projets localisés dans les Pays de la Loire** qui ont été soutenus par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Ces projets bénéficieront d'un soutien d'un montant global de **30,7 M€** pour un volume d'investissement prévisionnel total de **391 M€**. **Ces projets permettront de conforter 7 500 emplois et pourront générer plus de 2 020 emplois.** Les entreprises bénéficiaires sont en majorité des PME (55) et des ETI (19). **43 s'inscrivent dans les Territoires d'Industrie, soit 56 % des lauréats.**

**Leurs projets abordent les grands enjeux actuels de l'industrie : modernisation des outils de production et développement de l'industrie 4.0, préservation des savoir-faire et transition écologique.**